

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 29 février 2024

N°24-02-10

Date de la convocation
22 février 2024**L'an deux mil vingt quatre
et le vingt-neuf février**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M André MOLLE, Adjoint, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ; Mme Véronique MAURIN, M Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON ; Conseillers Municipaux ;

Absents excusés avec pouvoir :

Anne VINSON qui a donné pouvoir à M. Frédéric GIRODET
Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme M.-F. SOUBEYRAN
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. André MOLLE
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M. Alain MONDON

Absents excusés sans pouvoir

Mme Mélanie PICHON

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants - Aménagement et revitalisation du centre-bourg

M. Le Maire fait part de la possibilité de solliciter le Département de la Haute-Loire dans le cadre de la répartition des recettes procurées par les amendes de police pour les travaux d'aménagement du centre-ville de la commune.

AR Prefecture043-214302051-20240229-24_02_10-DE
Reçu le 08/03/2024

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AMENAGEMENT ET REVITALISATION DU CENTRE VILLE DE ST JUST MALMONT									
DEPENSES HT						RECETTES			
	Place mairie	Place Moullir	Rue du centr	Stationneme	TOTAL	finaceur	montant	taux	
Travaux préparatoires, préparation des supports, dépose	29 855,00 €	38 047,33 €	20 975,33 €	9 603,33 €	98 480,99 €	Région	250 000,00 €	40,00%	
revêtement, caniveaux de contrôle d'étanchéité, grilles et sablage	83 476,00 €	61 284,40 €	191 430,00 €	69 373,80 €	405 564,20 €	ETAT DETR	90 000,00 €	14,43%	
terrasse bois	0,00 €	8 400,00 €	0,00 €	0,00 €	8 400,00 €	fonds vert	108 514,50 €	17,40%	
signalisation horizontale et verticale	0,00 €	380,00 €	4 475,00 €	650,00 €	5 505,00 €	Département (e	12 000,00 €	1,92%	
espace verts et arrosage	5 054,00 €	7 884,00 €	9 260,00 €	6 706,00 €	28 904,00 €	Autofinanceme	163 063,69 €	26,15%	
serrurerie et mobilier	14 950,00 €	13 280,00 €	5 500,00 €	200,00 €	33 930,00 €				
opérations préalables à la réception	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 000,00 €				
Imprévus 7%	9 368,00 €	9 084,00 €	16 250,00 €	6 092,00 €	40 794,00 €				
	143 203,00 €	138 859,73 €	248 390,33 €	93 125,13 €	623 578,19 €		623 578,19	99,90%	

Après cet exposé, Monsieur Le Maire propose :

DE SOLLICITER l'aide au titre des amendes de police à hauteur de 12 000 euros

D'APPROUVER le projet et plan de financement proposé

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande

INFORME qu'en cas d'évolution du plan de financement ce dernier sera transmis aux services concernés

Le conseil municipal, après délibération, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions de Monsieur Le Maire.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 29 février 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20240229-24_02_10-DE
Reçu le 08/03/2024